

C A N A D A

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

DOSSIERS R-3626-2007

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

MODIFICATION DES TARIFS ET
CONDITIONS DE TRANSPORT
D'ÉLECTRICITÉ - CONTRIBUTION DU
TRANSPORTEUR AUX COÛTS D'UN POSTE
DE DÉPART

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE MAGPIE
Demanderesse

-et-

HYDRO-QUÉBEC

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE
PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE
Mises-en-cause

-et-

STRATÉGIES ÉNERGÉTIQUES (S.É.)

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LUTTE
CONTRE LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE
(AQLPA)

Intervenantes

**DEMANDE DE RECONNAISSANCE DU STATUT DE TÉMOIN EXPERT
DE MESSIEURS JEAN-LOUIS CHAUMEL ET JEAN-CLAUDE DESLAURIERS**

Déposée par
Stratégies Énergétiques (S.É.)
Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)

Le 26 septembre 2007

**DEMANDE DE RECONNAISSANCE DU STATUT DE TÉMOIN EXPERT
DE MESSIEURS JEAN-LOUIS CHAUMEL ET JEAN-CLAUDE DESLAURIERS**

L'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et Stratégies Énergétiques (S.É.) demandent respectueusement à la Régie de l'énergie de reconnaître Monsieur Jean-Louis Chaumel, M. Écon., Ph.D. Manag. Techn. comme *témoin expert en gestion de projets éoliens* et Monsieur Jean-Claude Deslauriers, ing. comme *témoin expert en technologies des réseaux d'électricité* au présent dossier.

Les renseignements requis par l'article 29 du *Règlement* sont les suivants :

Nom et coordonnées des témoins-experts

Monsieur Jean-Louis Chaumel
Directeur, Groupe éolien
Université du Québec à Rimouski (UQAR)
300, rue des Ursulines
Rimouski (Québec)
G5L 3A1
418 723 1986 Ext. 1590
jean-Louis_Chaumel@uqar.quebec.ca

Monsieur Jean-Claude Deslauriers
2169 rue Dézéry
Montréal, (Québec)
H1W 2S3
514 678-7561
jcdesl@videotron.ca

Description du besoin de l'expertise en relation avec l'intérêt des intervenants

L'expertise est requise pour examiner et se prononcer sur la justification de la méthode et des barèmes proposés par TransÉnergie pour rembourser les coûts des postes de départ (tant pour la simple transformation que, dans le cas de l'éolien, la double transformation incluant les coûts du réseau collecteur).

L'expertise est requise pour déterminer si les catégories et montants proposés par TransÉnergie sont adéquats et correspondent à la réalité des projets, de manière à assurer l'efficacité et éviter les abus, mais sans pour autant nuire aux projets de production d'énergie renouvelable à venir, particulièrement dans le domaine éolien, et aux particularités qu'ils pourraient présenter.

Pour réaliser le rapport d'expertise, il a été nécessaire de mettre en commun à la fois l'expertise en technologies des réseaux de Monsieur Deslauriers et celle en gestion de projets éoliens de Monsieur Jean-Louis Chaumel.

Mandat et qualification demandée pour les témoins-experts

Qualification demandée :

Nous invitons donc respectueusement à la Régie de l'énergie à reconnaître Monsieur Jean-Louis Chaumel, M. Écon., Ph.D. Manag. Techn. comme *témoin expert en gestion de projets éoliens* et Monsieur Jean-Claude Deslauriers, ing. comme *témoin expert en technologies des réseaux d'électricité* au présent dossier.

Mandat des témoins-experts :

- Préparer et remettre à SÉ-AQLPA un rapport d'expertise présentant une recommandation quant à la formule et aux barèmes qui devraient être utilisés à l'Appendice J des *Tarifs et conditions des services de transport d'électricité d'Hydro-Québec* pour déterminer la contribution qu'Hydro-Québec Transport (TransÉnergie) devrait rembourser pour les postes de départ de centrales ou parcs de production électrique.

Ce rapport sera établi en tenant compte des préoccupations énoncées ci-dessus.

- Répondre aux demandes de renseignement relatives au rapport, puis le présenter en audience et répondre aux questions qui seront alors posées sur ce rapport ainsi que de prendre part à toute autre étape procédurale qu'il plaira à la Régie de fixer s'y rapportant.

Échéancier :

Le rapport d'expertise a été déposé devant la Régie de l'énergie. Les témoins-experts présenteront celui-ci en audience selon l'échéance fixée par la Régie.

Curriculum vitae des témoins experts

Les *curriculum vitae* de Monsieur Jean-Louis Chaumel, M. Écon., Ph.D. Manag. Techn. et de Monsieur Jean-Claude Deslauriers, ing. ont été déposés devant la Régie de l'énergie.

Justification de la rémunération demandée pour l'es témoins-experts

La rémunération, dont le remboursement sera demandé dans notre demande de frais, sera conforme au *Guide de paiement des frais des intervenants* de la Régie.

Le budget prévisionnel est par la présente amendé comme suit quant aux rémunérations de Messieurs Jean-Louis Chaumel, Jean-Claude Deslauriers et Romain Nanta :

Témoins-experts :

Monsieur Jean-Louis Chaumel : 30 heures de préparation et 10 heures d'audience @ 220 \$/h. Total : 8 800 \$ + taxes = 10 027,60 \$.

Monsieur Jean-Claude Deslauriers : 20 heures de préparation et 10 heures d'audience @ 220 \$/h. Total : 6 600 \$ + taxes = 7 520,70 \$.

Témoin analyste :

Monsieur Romain Nanta : 8 heures de préparation et 10 heures d'audience @ 95 \$/h. Total : 1710 \$ + taxes = 1948,55 \$.

Ces durées de préparation correspondent au temps réellement requis pour la préparation du rapport et à une estimation du temps requis pour la préparation et la participation à l'audience.
